

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Commission « Solidarité, Politique de la Ville, Enfance et Petite Enfance »

Conseil municipal du 26 septembre 2011

Séance du 8 septembre 2011

24 Multi accueil Les marmousets - convention d'objectifs et de financement avec la Caisse des Allocations Familiales

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, MM. KCHOK, ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, MM BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, PAMART, Mmes M'BAYE-DIAO, BARBETTE, M. MACHU, Mmes FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, Mme LEFEVRE, M. NACHITE, Mme RIFFAULT

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

Mme KEZZOUL

Pouvoir à :

M. ABBA-SIDICK

Mme KOUACHI-MAHSAS

Pouvoir à :

M. RIFI-SAIDI

M. CHEURFA

Pouvoir à :

M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

39

39

38

■ **Rapport de présentation :**

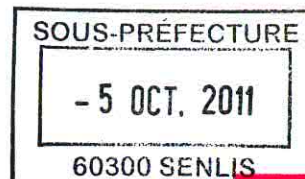
Madame Aude PAMART, conseillère municipale déléguée, expose :

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, les Caisses d'Allocations Familiales contribuent au développement et au fonctionnement d'équipements et de services qui facilitent la vie des familles et de leurs enfants.

Le soutien financier et technique, apportés dans ce cadre, nécessite la formalisation des engagements par l'élaboration d'une convention d'objectifs et de financement qui couvre l'ensemble des prestations de service.

Il vous est proposé d'autoriser, monsieur le Maire ou son représentant, à signer avec la CAF la convention applicable du 1^{er} mai 2011 au 31 décembre 2013 pour la structure multi accueil « Les Marmousets ».

Vous êtes appelés à voter.



maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la ville,

Vu l'avis de la commission « Solidarité, Politique de la Ville, Enfance et Petite Enfance » en date du 8 septembre 2011

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer, avec la CAF, la convention d'objectifs et de financement relative au multi accueil « Les Marmousets », pour la période du 1^{er} mai 2011 au 31 décembre 2013.

Article 2 : d'imputer les recettes correspondantes, sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville, (compte 64/7478/GI).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

04 OCT. 2011

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

05 OCT. 2011

Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 05.10.11 Signature Le Maire.

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Kaluy



C'est
maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISE-PICARDIE